

## Pour quels investissements et à quel taux ?

Investissements bénéficiant du crédit d'impôt	Taux au 1 <sup>er</sup> janvier 2010
Chaudières à condensation, individuelles ou collectives, utilisées pour le chauffage ou la production d'eau chaude	15%
Appareils de chauffage au bois ou biomasse	25 % 40 % en remplacement d'un système de chauffage bois ou biomasse existant.
Système solaire de chauffage ou de production d'eau chaude. Attention : les éléments doivent avoir été intégrés par le vendeur ou le constructeur.	50 %
Pompes à chaleur pour le chauffage air / eau Attention : les éléments doivent avoir été intégrés par le vendeur ou le constructeur.	25 %
Pompes à chaleur pour le chauffage à capteurs enterrés (pose de l'échangeur souterrain inclus) Attention : les éléments doivent avoir été intégrés par le vendeur ou le constructeur.	40 %
Pompes à chaleur thermodynamiques pour la production d'eau chaude sanitaire	40 %
Equipements de raccordement à certains réseaux de chaleur	25 %
Panneaux photovoltaïques, éolienne, micro-centrale hydraulique	50 %
Appareils de chauffage au bois ou biomasse	25 % 40 % en remplacement d'un système de chauffage bois ou biomasse existant.

## Quelles caractéristiques pour les équipements éligibles au crédit d'impôt ?

Pour pouvoir bénéficier du crédit d'impôt, les équipements doivent répondre aux conditions d'obtention selon les dispositions fiscales en vigueur. Vous trouverez ci-dessous les caractéristiques précises pour chaque équipement.

Équipement	Caractéristiques et performances exigées au 1er janvier 2010
Équipements de chauffage et de fourniture d'eau chaude fonctionnant à l'énergie solaire : <b>chauffe-eau solaire individuel et système solaire combiné</b>	Capteurs solaires thermiques (équipant les systèmes) couverts par une certification CSTBat, Solar Keymark ou équivalente.
<b>Chauffage ou production d'eau chaude au bois ou autres biomasses :</b>  poêles, foyers fermés et inserts de cheminées intérieures cuisinières utilisées comme mode de chauffage	Concentration moyenne de monoxyde de carbone $\leq$ 0,3 %  Rendement $\geq$ <b>70%</b>
chaudières < 300 kW	Chaudières à chargement manuel avec un rendement $\geq$ <b>80%</b>  Chaudières à chargement automatique avec un rendement $\geq$ <b>85%</b>
Fourniture d'électricité à partir de l'énergie solaire, éolienne, biomasse, hydraulique	
<b>Pompes à chaleur géothermique à capteur fluide frigorigène (sol / sol ou sol / eau)</b>	<b>COP <math>\geq</math> 3,4</b> pour une température d'évaporation de -5°C et une température de condensation de 35°C.
<b>Pompes à chaleur géothermique de type eau glycolée / eau</b>	<b>COP <math>\geq</math> 3,4</b> pour des températures d'entrée et de sortie d'eau glycolée de 0°C et -3°C à l'évaporateur, et des températures d'entrée et de sortie d'eau de 30°C et 35°C au condenseur.
<b>Pompes à chaleur géothermique de type eau / eau</b>	<b>COP <math>\geq</math> 3,4</b> pour des températures d'entrée et de sortie d'eau de 7°C à 10°C à l'évaporateur, et de 30°C et 35°C au condenseur.
<b>Pompes à chaleur air / eau</b>	<b>COP <math>\geq</math> 3,4</b> pour une température d'entrée et de sortie d'air de 7°C à 10°C à l'évaporateur et des températures d'entrée et de sortie d'eau de 30°C et 35°C au condenseur.
<b>Pompes à chaleur thermodynamiques pour la production d'eau chaude sanitaire</b>	<b>COP &gt; 2,2</b> selon le référentiel de la norme d'essai EN 255-3
<b>Équipement de raccordement à un réseau de chaleur</b> alimenté majoritairement par des énergies renouvelables ou par un installation de cogénération	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Branchement privatif composé de tuyaux et de vannes qui permet de raccorder le réseau de chaleur au poste de livraison de l'immeuble.</li> <li>• Poste de livraison ou sous-station qui constitue l'échangeur de chaleur.</li> <li>• Matériels nécessaires à l'équilibrage et à la mesure de la chaleur qui visent à opérer une répartition correcte de celle-ci.</li> </ul>